Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE202604136-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 13 avril 2026

Délibération n°2026/04/6

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Frédéric PIDANCIER, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Marie-Agnès CHAUVEL a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
	Secrétaire de séance :	Lucas CRON
	Date de convocation :	08 avril 2026

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune

Le règlement budgétaire et financier (RBF) fixe les règles de gestion applicables pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il doit obligatoirement être soumis à l'examen du nouveau Conseil municipal avant l'adoption de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, soit avant le vote du budget primitif 2026.

Ce règlement budgétaire et financier est joint en annexe et les élus sont invités à en prendre connaissance.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE202604136-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la commune de Plumergat, tel qu'annexé.

Article 2 : PRÉCISE que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

Le Secrétaire de séance,
Lucas CRON.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)